

Comité Technique Local du 19 février 2013

Mardi 19 février s'est tenu le comité technique local avec à son ordre du jour :

- ⇒ bilan budgétaire 2012 et la prévision 2013
- ⇒ l'entretien professionnel

A l'ouverture de la réunion, la délégation CGT finances publiques a lu la déclaration liminaire suivante :



Monsieur le Président du CTL

- 15 % : c'est l'évolution du budget de la direction de l'année 2013 par rapport à 2012.

- 15%, compte non tenu de l'inflation.

- 15% qui s'ajoutent aux moins 20% enregistrés en 2012 par rapport à 2011.

Cette baisse drastique des moyens budgétaires de notre département est la conséquence de la politique d'austérité décidée par le gouvernement qui appauvrit les fonctionnaires, la population et met en danger même des services publics et leurs missions.

Après la démolition de l'emploi qui se poursuit et le blocage des salaires depuis plus de trois ans, les agents vont subir plus encore des restrictions dans tous les domaines de leur vie quotidienne professionnelle dans notre direction.

Jusqu'où cela ira t-il ?

Jusqu'où déciderez-vous des économies qui commencent déjà à rendre la vie de nombre d'agents insupportable au travail ?

Quelques chiffres que les agents doivent connaître :

Fournitures : - 32%

Affranchissement : - 8%

Frais de déplacement : - 14%

Equipement informatique en baisse (- 5,5%) alors que l'obsolescence du parc augmente dangereusement.

Nous ne pouvons que faire le lien de ces choix budgétaires de régression avec la démarche stratégique engagée par la DGFIP et qui vise, après la fusion, à démanteler notre administration nationale, à fusionner en masse les services, à supprimer des centaines de sites, à remettre en cause les droits et garanties des agents.

La CGT n'accepte pas cette spirale régressive : c'est l'austérité permanente que l'on nous promet désormais pour des années et des années.

La mobilisation des personnels, pour sauver ces droits, préserver les services publics, mettre un terme à la dégradation de leurs conditions de travail est à l'ordre du jour.

La CGT sera aux cotés des agents dans cette perspective pour faire avancer concrètement leurs revendications.

Budget

Bilan 2012

La CGT a notamment fait remarquer le coût exorbitant des charges d'occupation du Centre Administratif Départemental à Nanterre (1.266.446 euros), près de la moitié des charges pour tout le département.

Sur ce point, le directeur a reconnu que les conditions de travail et d'environnement du CAD ne sont pas satisfaisantes et a ajouté que la réflexion quant à la réhabilitation du bâtiment et à l'ajout éventuel de constructions progressait mais ne déboucherait pas sur des réalisations dans l'immediat.

D'un côté, des dépenses en augmentation sensible – charges de copropriété du CAD, frais bancaires, prestations externes, frais de poursuites.

De l'autre, la compression de toutes les dépenses des moyens de fonctionnement : fournitures, matériel informatique, imprimés.

En matière de consommables sanitaires, la direction reconnaît que certains produits dans le cadre du nouveau marché sont plus chers, ce qui grève le budget alloué au site. En cas de difficulté, la division BIL s'engage à assurer un abondement complémentaire.

La durée d'utilisation du matériel informatique avant renouvellement a été portée de 5 à 6 ans. En 2013, tous les matériels de 6 ans ou plus seront remplacés sauf les ordinateurs des salles de formation et les portables de prêt.

Les photocopieurs sont désormais loués. La réparation des anciens photocopieurs achetés n'est pas engagée si le

montant est jugé trop élevé. En cas de panne, les imprimantes individuelles ne seront pas réparées ni remplacées et les postes informatiques des agents sont connectés aux imprimantes multifonction.

Budget 2013

La direction annonce qu'elle doit trouver un million d'euros d'économie.

Pour y parvenir, elle procède au transfert des services du domaine actuellement à Puteaux au CAD de Nanterre, elle recherche une nouvelle implantation plus économique

pour la trésorerie d'Issy-les-Moulineaux, elle attend 200000 euros d'économie sur l'affranchissement du courrier et vise de nouvelles réductions sur les fournitures et le papier.

La CGT a fait part de ses inquiétudes quant à la répercussion de ces mesures sur le fonctionnement des services et sur les conditions de travail des agents déjà dégradées.

Votes : contre. : CGT, FO, Solidaires, CFDT

En conséquence du vote unanime contre, un CTL sur ce point sera convoqué le 28 janvier.

Entretien professionnel

Après que la direction ait présenté le nouveau dispositif, la CGT a rappelé son opposition à celui-ci : suppression de la note chiffrée, individualisation renforcée, introduction parmi les sujets évoqués des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dernier élément participe de la définition d'un profil attaché à l'agent et comment ne pas faire le lien avec les propositions à l'étude dans la démarche stratégique de généraliser les affectations et les promotions au profil (curriculum vitae). Nous avons fait remarquer que dans le cas du pôle transverse l'autorité hiérarchique est également le président de la CAP locale. La même personne est à la fois juge et partie. Pour la direction cela ne pose pas de problème. Il est également prévu que le responsable du pôle à l'occasion du nouveau recours hiérarchique, désormais préalable obligatoire à la saisine de la CAP, dispose de la possibilité de prélever dans la réserve de mois de bonification. Nous avons demandé qu'au moment du re-

cours l'autorité hiérarchique se borne à donner un avis et que les CAPL conservent leurs prérogatives. La direction s'y est refusée. Cela réduit particulièrement des élus du personnel et de la CAP, seule garante d'un examen à égalité de toutes les demandes.

Notre délégation a également demandé que les agents d'encadrement (A filière gestion publique) conservent le rôle d'évaluateur. Refus de la direction pour laquelle seuls les cadres A+ sont susceptibles d'assurer ce rôle. Nous avons rappelé que si l'entretien devait être obligatoirement proposé, la participation n'était pas obligatoire. Nous avons également fait remarquer que les délais d'appel étaient raccourcis (quinze jours au lieu d'un mois) et ne respectaient pas la durée légale de deux mois. La direction a répondu qu'il serait tenu compte au cas par cas des éventuels problèmes liés aux délais (congés, maladies,...).

Questions diverses

Mise à jour de l'annuaire pour les agents en pôle FI/DFE : alors que les pôles FI/DFE n'ont pas d'existence en tant que structure, les agents concernés se retrouvent dans l'annuaire rattachés à la résidence du pôle. Ils ne figurent plus sur la résidence du SIP dont ils continuent à faire partie. Pour la plus grande part, les agents figurent sur une résidence différente de celle sur laquelle ils sont effectivement installés, ce qui peut poser des difficultés pour les contacter. La direction a justifié le rattachement en pôle mais n'a pas paru mesurer les conséquences de la discordance entre la résidence réelle et celle du pôle.

Démarche stratégique : la CGT a demandé communication des propositions de la DDFIP 92 transmises à la DG dans le cadre de l'élaboration de la démarche stratégique. La direction a proposé de faire le point lors de l'audience du 20 mars. Nous avons maintenu notre demande de communication du document. La direction a déclaré ne pas y être opposée.

Fusion CDI-CDIF : à la demande de collègues, nous avons interrogé la direction sur les éventuels projets en matière de fusion CDI-CDIF dans le 92 sachant que les collègues y sont opposés. La direction a répondu que les réflexions sont en cours au niveau national. Une enquête de l'inspection générale des finances débute. La direction estime qu'il n'y aura probablement pas d'évolution en 2013.

Vitre de sécurité accueil : nous avons fait le constat que rien n'avait été fait concernant l'installation d'une vitre de protection à l'accueil de Suresnes malgré une demande des collègues datant de plus d'un an. Nous avons ajouté qu'une demande semblable était présentée par les agents

de l'accueil du SIP de Gennevilliers. La direction a répondu par la négative. Pour Suresnes, elle n'envisage qu'un relèvement de l'estrade afin que les agents ne soient pas en situation de contrebas. La demande de financement a été déposée.

Pôle enregistrement Neuilly : la délégation a fait état de la situation de déficit des effectifs qui entraîne un retard des travaux notamment en matière de successions. La direction va examiner la situation.

Réorganisation du service CDC (Caisse des Dépôts et Consignation) : lors d'un précédent CTL, la Direction nous avait présenté cette réorganisation qui consiste en un regroupement des activités bancaires à la DDFIP 78, les Hauts-de-Seine ne gardant plus qu'une activité d'accueil. A l'interrogation de la CGT de l'impact sur la charge d'activité et les conséquences sur les emplois du service, la Direction nous avait répondu qu'elle n'avait aucune visibilité et qu'elle ferait le point avec les élus du personnel dans le courant de l'année 2013. Or la semaine dernière, elle a rencontré les collègues concernés par cette restructuration pour leur proposer, sans pour autant satisfaire les desiderata des collègues, des changements de service soit à l'intérieur de la division, soit dans une autre division et même des changements d'affectation

La CGT dénonce cette forme de dialogue social qui consiste à mettre les élus du personnel dans une situation de fait accompli et l'attitude de la Direction qui considère les instances de négociation uniquement comme des chambres d'enregistrement.